

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 17/02/2026

Spray laque cuivre de métallisation

Code du produit: 0107-Spray

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Spray laque cuivre de métallisation

UFI: 6CMJ-D9N8-C00W-V7TD

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Vernis conducteur pour la galvanoplastie

Utilisations déconseillées

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 40

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: MARAWE GmbH & Co. KG

Rue: An der Irlter Höhe 3b

Lieu: D-93055 Regensburg

Téléphone: +49 941 37847200

Téléfax: +49 941 290205-93

E-mail: info@marawe.de

Interlocuteur: Département de sécurité des produits

E-mail: produktsicherheit@marawe.de

Internet: www.marawe.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24): +33 1 45 42 59 59 (INRS)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosol 1; H222-H229

Acute Tox. 4; H332

Eye Irrit. 2; H319

STOT SE 3; H336

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acétone; propan-2-one; propanone

acétate d'éthyle

poudre de cuivre (modifié avec acide aliphatique)

acétate de n-butyle

Mention

Danger

d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray laque cuivre de métallisation

Date de révision: 17/02/2026

Code du produit: 0107-Spray

Page 2 de 14

Mentions de danger

- H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P405 Garder sous clef.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans les points d'élimination des déchets ou recyclage appropriés selon les normes locales/nationales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
115-10-6	diméthyl éther			35 - < 40 %
	204-065-8		01-2119472128-37	
	Flam. Gas 1A, Compressed gas; H220 H280			
67-64-1	acétone			25 - < 30 %
	200-662-2		01-2119471330-49	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
	poudre de cuivre (modifié avec acide aliphatique)			10 - < 15 %
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H331 H302 H319 H400 H410			
123-86-4	acétate de n-butyle			5 - < 10 %
	204-658-1		01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
	xylène			1,9 - < 5 %
	905-588-0		01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
71-36-3	n-butanol			1 - < 1,9 %
	200-751-6			
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H302 H315 H318 H335 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray laque cuivre de métallisation

Date de révision: 17/02/2026

Code du produit: 0107-Spray

Page 3 de 14

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
67-64-1	200-662-2	acétone	25 - < 30 %
		par inhalation: CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 7426-15800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5800 mg/kg	
		poudre de cuivre (modifié avec acide aliphatique)	10 - < 15 %
		par inhalation: CL50 = 0,7 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 300 - 500 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=100 Aquatic Chronic 1; H410: M=10	
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = > 21 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 14112 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10760 mg/kg	
	905-588-0	xylène	1,9 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = 29000 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3523 mg/kg	
71-36-3	200-751-6	n-butanol	1 - < 1,9 %
		par inhalation: CL50 = 17000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 3430 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2292 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si les symptômes de l'irritation persistent, consultez un médecin.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. Demander immédiatement un avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray laque cuivre de métallisation

Date de révision: 17/02/2026

Code du produit: 0107-Spray

Page 4 de 14

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. En cas de feu avec de grandes quantités du produit, faire sortir/évacuer chaque personne de la zone dangereuse.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Risque d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 17/02/2026

Spray laque cuivre de métallisation

Code du produit: 0107-Spray

Page 5 de 14

Vernis conducteur pour la galvanoplastie

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
123-86-4	Acétate de n-butyle	50	241		VME (8 h)	
		150	723		VLE (15 min)	
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
71-36-3	Alcool n-butylique	50	150		VLE (15 min)	
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
67-64-1	acétone			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	62 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	186 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	62 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	2420 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1210 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	200 mg/m ³
123-86-4	acétate de n-butyle			
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,4 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	600 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	600 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	300 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	300 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	300 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	300 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	12 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	35,7 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
67-64-1	acétone	
Eau douce		10,6 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		21 mg/l
Eau de mer		1,06 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		21 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray laque cuivre de métallisation

Date de révision: 17/02/2026

Code du produit: 0107-Spray

Page 6 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
	Sédiment d'eau douce	30,4 mg/kg
	Sédiment marin	3,04 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sol	29,5 mg/kg
123-86-4	acétate de n-butyle	
	Eau douce	0,18 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,36 mg/l
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg
	Sédiment marin	0,0981 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	35,6 mg/l
	Sol	0,0903 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes protectrices étanches à la fermeture (DIN EN 166).

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	Couleur cuivrée
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	non applicable non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	2,1 g/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray laque cuivre de métallisation

Date de révision: 17/02/2026

Code du produit: 0107-Spray

Page 7 de 14

Limite supérieure d'explosivité:	18,6 g/m ³
Point d'éclair:	-42 °C
Température d'auto-inflammation:	235 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non applicable
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants
non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur (à 20 °C):	5100 hPa
Densité:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Température d'inflammation spontanée

gaz: non déterminé

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en solvant:	58 %
Teneur en corps solides:	20,70 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Acides, Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray laque cuivre de métallisation

Date de révision: 17/02/2026

Code du produit: 0107-Spray

Page 8 de 14

poussières/brouillard) 4,072 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-64-1	acétone				
	orale	DL50 5800 mg/kg	Rat	Fournisseur précédent/Producteur	
	cutanée	DL50 7426-15800 mg/kg	Lapin	Fournisseur précédent/Producteur	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 76 mg/l	Rat	Fournisseur précédent/Producteur	
	poudre de cuivre (modifié avec acide aliphatique)				
	orale	DL50 300 - 500 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Producteur	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 0,7 mg/l	Rat, masculin	Producteur	
123-86-4	acétate de n-butyle				
	orale	DL50 10760 mg/kg	Rat	Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 423
	cutanée	DL50 > 14112 mg/kg	Lapin	Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 21 mg/l	Rat	Fournisseur précédent/Producteur	
	xylène				
	orale	DL50 3523 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 2000 mg/kg	Lapin	Producteur	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 29000 mg/l	Rat	Producteur	
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
71-36-3	n-butanol				
	orale	DL50 2292 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 3430 mg/kg	Lapin	Producteur	
	inhalation vapeur	CL50 17000 mg/l	Rat	Producteur	

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétone)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray laque cuivre de métallisation

Date de révision: 17/02/2026

Code du produit: 0107-Spray

Page 9 de 14

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
67-64-1	acétone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 5540 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Fournisseur précédent/Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 7500 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	Fournisseur précédent/Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 8800 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Fournisseur précédent/Producteur	
	poudre de cuivre (modifié avec acide aliphatique)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,02 mg/l	96 h	Oncorhynchus tshawytscha (Saumon royal)	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,0092 mg/l	48 h	Bosmina longirostris	Producteur	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,00743 mg/l	4 d		Producteur	
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 18 mg/l	96 h	Tête de boule	Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 397 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 44 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 202
	xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 13,5 mg/l	96 h		Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 7,4 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	
71-36-3	n-butanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1376 mg/l	96 h		Producteur	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode		Valeur	d	Source
	Évaluation				

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray laque cuivre de métallisation

Date de révision: 17/02/2026

Code du produit: 0107-Spray

Page 10 de 14

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
67-64-1	acétone			
	diminution du COD	82%		
123-86-4	acétate de n-butyle			
	diminution du COD (OCDE 301D)	83%		
	Niedriges Potenzial für Bioakkumulation.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone	-0,24
123-86-4	acétate de n-butyle	2,3

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
123-86-4	acétate de n-butyle	15,3	berechnet	

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray laque cuivre de métallisation

Date de révision: 17/02/2026

Code du produit: 0107-Spray

Page 11 de 14

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray laque cuivre de métallisation

Date de révision: 17/02/2026

Code du produit: 0107-Spray

Page 12 de 14



Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantité limitée (LQ): 1000 mL
Quantité exceptée: E0
EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS, FLAMMABLE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y203
Quantité exceptée: E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz inflammables.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E1 Danger pour l'environnement aquatique

Informations complémentaires: P3a

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/1148):

Ce produit est réglementé par le Règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

Information supplémentaire

Directive aérosol (75/324/CEE).

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray laque cuivre de métallisation

Date de révision: 17/02/2026

Code du produit: 0107-Spray

Page 13 de 14

travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

Flam. Gas: Gaz inflammables

Aerosol: Aérosol

Compressed gas

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray laque cuivre de métallisation

Date de révision: 17/02/2026

Code du produit: 0107-Spray

Page 14 de 14

évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H332	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Eye Irrit. 2; H319	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)